



**Comité des finances et de l'administration**  
38<sup>e</sup> réunion  
1 et 2 juin 2020  
Londres (Royaume-Uni)

**Ordre du jour provisoire**

<b>Point</b>	<b>Document</b>
<b>1. Ordre du jour provisoire – à adopter</b>	FA-230/20 Rev. 1
<b>2. Rapport de la réunion intersessions du 13 février 2020 – À examiner et, s'il y a lieu, à approuver</b>	<a href="#">FA-228/20</a>
<b>3. État des finances – à noter</b>	<a href="#">FA-237/20</a>
Le Chef du Service financier et administratif fera rapport sur l'état des finances.	
<b>4. Arriérés de contributions – à examiner</b>	
<b>4.1 Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 466 sur les Membres ayant des arriérés persistants</b>	<a href="#">WP-Council 304/20</a>
Lors de sa réunion intersessions du 13 février 2020, le Comité a demandé au Directeur exécutif de préparer un projet de résolution sur les Membres ayant des arriérés persistants sur la base de l'article 21 de l'Accord.	
<b>4.2 Scénario d'exclusion des Membres ayant des arriérés persistants, basé sur la redistribution des voix pour l'année caféière 2020/21</b>	<a href="#">FA-239/20</a>
Le Directeur exécutif fera rapport.	

## 5. Comptes de l'exercice 2018/19

### 5.1 Comptes administratifs de l'Organisation et rapport du vérificateur [FA-233/20](#) – à examiner et, s'il y a lieu, à recommander pour approbation

L'article 14 du Règlement financier de l'Organisation dispose que le Comité examine les états de compte et les rapports de vérification et les soumet au Conseil pour qu'il les approuve et les publie avec les observations qu'il juge appropriées.

### 5.2 Comptes du Fonds spécial et rapport du vérificateur – [FA-234/20](#) à examiner et, s'il y a lieu, à recommander pour approbation

Les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur seront examinés par le Comité et soumis à l'approbation des Membres exportateurs.

### 5.3 Comptes du Fonds d'affectation spéciale et rapport du vérificateur [FA-235/20](#) – à examiner et, s'il y a lieu, à recommander pour approbation

Les comptes du Fonds d'affectation spéciale et le rapport du vérificateur seront examinés par le Comité et soumis au Conseil pour approbation.

### 5.4 Fonds de promotion – à noter [FA-236/20](#)

Comme décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne seront pas vérifiés mais seront publiés pour information

## 6. Projet de budget administratif pour 2020/21 – à examiner [FA-231/20](#)

Le Comité examinera le projet de budget administratif pour 2020/21.

## 7. Vérificateur – à examiner

### 7.1 Vérificateur actuel : Cabinet Nexia Smith & Williamson [FA-240/20](#) [FA-241/20](#)

L'OIC a reçu un courriel du vérificateur indiquant qu'il ne sera pas disponible pour une session de questions et réponses.

Suite à une demande invitant les Membres à soumettre leurs questions pour qu'elles soient transmises au vérificateur de l'OIC, le Gouvernement ougandais a communiqué ses questions à l'OIC. Le Chef du Service financier et administratif fera rapport.

**7.2 Nomination d'un vérificateur agréé** [FA-225/20](#)

Le Chef du Service financier et administratif fera rapport sur le processus d'appel d'offres relatif à la nomination d'un vérificateur agréé.

**8. Assiette des contributions au Fonds de prévoyance pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur – à examiner et à recommander pour approbation** [FA-238/20](#)

Le Comité examinera les propositions relatives à l'assiette des contributions au Fonds de prévoyance pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur

**9. Déménagement – à examiner** verbal

Le Directeur exécutif fera rapport.

**10. Questions diverses – à examiner** verbal

**11. Date de la prochaine réunion – à noter** verbal

Les Membres sont invités à proposer des questions aux fins d'examen à la prochaine réunion.

La prochaine réunion se tiendra à une date qui sera fixée par le Comité.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
<a href="#">Statuts et Règlement financiers de l'Organisation internationale du Café</a>
<a href="#">Règlement de l'Organisation internationale du Café</a>
<a href="#">Mandat du Comité des finances et de l'administration (Annexe V)</a>
<a href="#">Accord international de 2007 sur le Café</a>